



## EXTRAIT DU REGISTRE DES

# Délibérations du conseil municipal

*Séance du 4 mars 2024*

Nombre de conseillers :

- en exercice : 13
- présents : 10
- votants : 10

Le conseil municipal de Mignovillard, régulièrement convoqué le 28 février 2024, s'est réuni le 4 mars 2024 à 20h à la mairie de Mignovillard, sous la présidence de Florent SERRETTE, maire et avec Séverin PASKIEWICZ pour secrétaire de séance.

Conseillers municipaux présents :

Florent SERRETTE, Lydie CHANEZ, Marion BLONDEAU, Michaël FUMEY, Philippe SCHENCK, Sébastien GUILLAUME, Elodie MELET, Séverin PASKIEWICZ, Jean-Yves QUETY, Jérôme SERRETTE

Conseillers municipaux absents avec représentation :

Gérard MUGNIOT à Philippe SCHENCK

Conseillers municipaux absents sans représentation :

Joël ALPY, Camille BARBAZ

---

**Objet : Approbation du compte de gestion 2023, dressé par M. Renaud POUCHERET, receveur à la trésorerie de Poligny  
*Budget annexe « Lotissement de la Fruitière »***

Le conseil municipal de Mignovillard, hors la présence de M. Florent SERRETTE, maire de Mignovillard et sous la présidence de Mme Lydie CHANEZ, première adjointe au maire ;

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2023 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant la régularité des écritures ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2023 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits.

L'adjointe au maire,



A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Chanez", written over a horizontal line.

Lydie CHANEZ